



Le Handicap au ministère de la Justice :

Des droits, moins de discours, plus d'inclusion !

Parce qu'au ministère de la Justice, trop d'agents souffrent encore en silence. Parce que trop d'entre eux hésitent à faire reconnaître leur handicap par peur d'être stigmatisés, freinés dans leur carrière ou regardés différemment. Cette réalité, l'UNSa Justice la connaît et refuse de la banaliser.

Dans le cadre de négociation relative à la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations au ministère de la Justice, **l'UNSa Justice porte avec détermination la question du handicap** afin qu'elle soit enfin traitée à la hauteur des réalités vécues par les agents.

Nous refusons les engagements de façade : le handicap doit être pris à bras-le-corps, avec des mesures concrètes, des moyens réels et des avancées visibles dans toutes les directions et tous les services du ministère. **Pour l'UNSa Justice, il est plus que temps de faire du handicap une priorité d'actions et non plus un simple principe affiché.**

C'est à ce titre, que **l'UNSa Justice a souhaité** lors de la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, que la question de la diversité et en particulier celle du handicap et de l'inclusion, soient retirées de cette négociation, en vue d'un **accord en propre et par conséquent, une négociation dédiée, avec des engagements précis, des moyens identifiés et des avancées concrètes pour les personnels sur le terrain.**

L'UNSa Justice défend une ligne claire : inclusion professionnelle, maintien dans l'emploi, accessibilité et égalité de carrière pour tous les agents en situation de handicap.

Nous revendiquons un meilleur accueil des personnes en situation de handicap, afin que leurs compétences soient mises en valeurs afin que l'agent ne soit pas défini exclusivement à travers le prisme de son handicap.

L'UNSa Justice exige également qu'un réel engagement soit pris pour que les aménagements de poste soient effectivement mis en œuvre partout : mise à disposition rapide de matériels adaptés, organisation du travail compatible avec l'état de santé, prise en compte des restrictions médicales et accompagnement individualisé.

Pour l'UNSa Justice, il est aussi essentiel de lutter contre toutes les formes de discrimination et contre les préjugés qui touchent encore les personnels reconnus travailleurs handicapés.

Déclarer une RQTH ne doit jamais devenir un frein à l'évolution professionnelle !

L'UNSa Justice revendique davantage de moyens pour les référents et correspondants handicap, une meilleure accessibilité des outils numériques et des locaux, des objectifs concrets dans chaque administration.

Dans les juridictions, l'administration pénitentiaire et les services administratifs, nous continuerons à défendre l'adaptation des postes, l'accompagnement des agents en reclassement ou en inaptitude et l'amélioration des conditions de travail afin d'éviter l'aggravation des situations de handicap.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 11 mai 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET